

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Stratégie de Protection Sociale (SNPS)

cadre de mise en œuvre de l'Axe III

**DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE DSRP- II**

Journée d'information sur le Projet « Protection Sociale des Enfants »

***Présentation de Mme Fatou Diouf
Expert chargée de Suivi Participatif du
DSRP du Sénégal***

Dakar, le 05 mai 2009



Contexte

- Dans la mise en œuvre de la 1^{ère} phase du DSRP :
 - d'importants progrès sont enregistrés, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement,
 - mais également **des insuffisances dans la prise en charge des groupes vulnérables** ont été identifiées.
- Selon les perceptions des acteurs sociaux, les contraintes enregistrées dans le domaine de la protection sociale sont consécutives à la faiblesse des ressources allouées à des investissements ciblés sur les groupes vulnérables, à la nature multisectorielle des actions et à l'absence d'une perspective intégrée dans la conception et le processus de mise en œuvre de la SRP.
- Dès lors il est apparu nécessaire d'inscrire la question des groupes vulnérables dans une perspective globale et intégrée de protection sociale et de gestion des risques majeurs.



Contexte

- Le diagnostic sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques et pour la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires.
- Ces systèmes formels et non formels, peu performants, ont révélé des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux bouleversements démographiques des prochaines décennies ainsi qu'aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes.

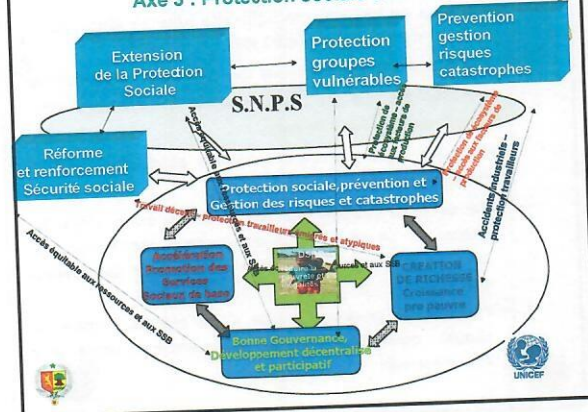


Contexte

- Par ailleurs, des questions cruciales se posent en matière de protection sociale notamment (i) la confiance dans les systèmes collectifs, (ii) la transparence dans l'affectation des ressources, (iii) l'adaptation de la protection sociale aux évolutions du salariat, (iv) l'accès de tous aux progrès médicaux, (v) les coûts importants de la prise en charge médico-sociale, (vi) l'insuffisance des remboursements.
- La formulation d'une stratégie de protection s'impose donc dans les priorités du pays et le Gouvernement a retenu de faire de cette stratégie l'instrument de mise en œuvre des actions de lutte contre la vulnérabilité dans la stratégie de réduction de la pauvreté pour assurer une cohérence dans ses interventions.



Axe 3 : Protection sociale et GRG



Questions clé par rapport à la vulnérabilité

- Quels sont les facteurs de vulnérabilité les plus importants?
- Quels sont les groupes qui souffrent le plus de l'impact des chocs / déficit de protection contre les risques?
- Quels groupes sont particulièrement vulnérables ? Qu'est-ce qui les rend si vulnérables ? (facteurs économiques, sociaux, institutionnels, structurels,...)
- Où sont localisés ces pauvres et exclus ?
- Comment cet impact peut-il être atténué ?
- Quelles sont les carences des politiques et systèmes mis en place qui empêchent d'atteindre les pauvres ? (par exemple le système de protection sociale et de Gestion des risques et catastrophes.)



Questions clé par rapport à la vulnérabilité

- Comment traduire le diagnostic en stratégies (trans-sectorielles pour :
 - réduire la vulnérabilité et le risque,
 - augmenter la résistance,
 - renforcer les capacités de faire face aux facteurs de basculement dans la pauvreté et
 - atténuer les impacts des chocs



OPERATIONNALISATION DE LA SNPS

L'opérationnalisation de la SNPS devra privilégier les actions suivantes:

- Améliorer l'accès aux Services Sociaux de Base pour les Groupes Vulnérables
- Renforcer les capacités des acteurs, **notamment les OSC**, à prévenir et à gérer les risques de catastrophes
- Favoriser la mise en place de régimes de protection sociale pour les travailleurs du secteur informel
- Améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions orientées vers les groupes vulnérables
- Renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources aux groupes vulnérables.



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

- Le plan de travail du groupe 3, étroitement articulé à la matrice des mesures du DSRP est adopté, dans un cadre consensuel, lors de l'atelier de validation les 16 et 17 avril 2008.
- Le comité ad hoc devant prendre en charge les questions spécifiques des indicateurs poursuit ses activités en concertation avec les différents groupes de travail.
- Des progrès ont été notés dans les divers volets de la protection sociale



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

1. Volet amélioration des systèmes formels de protection sociale piloté par la COSRISS

(Apurement des arrières dus à l'IPRES et à la CSS par les entreprises publiques, audit financier et comptable de l'IPRES et de la CSS, propositions de modification des statuts de l'IPRES, études sur la définition d'une nouvelle politique d'investissement des réserves de l'IPRES, sur l'élimination de la duplication des activités entre la CSS et l'IPRES, sur l'opportunité et de faisabilité de l'intégration des régimes de retraite gérés par le FNR et l'IPRES, sur les options de réforme structurelle du système de pensions de retraite du Sénégal et le rôle des fonds privés de pensions, études complémentaires sur les modalités de mise en place de régime de retraite supplémentaire au Sénégal et sur le transfert des agents non fonctionnaires de l'Etat, de l'IPRES vers le FNR, etc...)



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

2. Volet gestion des risques et catastrophes avec le projet « Appui au Programme National de Prévention, Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles » financé entre le gouvernement du Sénégal et le PNUD, en activités depuis septembre 2007.

(Plans de Travail Annuel (PTA) basés sur une approche GAR à l'issue d'un processus participatif existence de la plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes depuis le 04 mars 2008, recensement des systèmes sectoriels de gestion des risques de catastrophes et des systèmes de prévention et d'alerte existant au niveau national.)

3. Volet extension protection sociale

- Programme protection sociale des ruraux avec le CNCR pour le ministère en charge de l'agriculture

(Signatures des textes régissant le Régime de Protection Social Agro-Sylvo-Pastorale (RPS-ASP) par le Président de la République et le Ministère de tutelle)



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

- Programme protection sociale des routiers : mise en œuvre d'un système d'assurance maladie des routiers coordonné par le Comité national du Dialogue social et soutenu par le BIT

(La première mutuelle des transporteurs regroupés au sein de l'AFTU, a démarré ses activités depuis le 16 février 2008. En attendant la mobilisation des ressources additionnelles devant financer le processus, le BIT a pris jusqu'ici, les frais de démarrage et quelques équipements.)

4. Volet protection des groupes vulnérables :

- Plan SESAME, gratuité de soins des personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures de santé publique (une revue des activités du programme réalisée en février 2007 a confirmé l'effectivité de son application sur l'ensemble du territoire national, a aussi permis d'avoir une meilleure information sur les taux de fréquentation des structures hospitalières par les personnes âgées.)



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

- Programme de la Case des tout petits pour assurer une meilleure prise en charge de la petite enfance à travers la mise en place d'un cadre nouveau d'éducation et d'épanouissement pour tout enfant âgé de 0 à 6 ans, préconisant une approche holistique et intégrée du Développement de la Petite Enfance en mettant à profit plusieurs volets pour satisfaire les besoins du jeune enfant : éducation, santé, nutrition, protection, environnement, etc..., démocratisation de l'accès à l'enseignement préscolaire et décentralisation du programme, mais surtout une amélioration de système élémentaire d'enseignement.
- Programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants
- Promotion des Droits des Femmes et des filles : capacitation des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (enfants de femme mendiant, guides des handicapés, de femmes touchées par l'extrême pauvreté, victimes de la toxicomanie, abandonnés ou en conflit avec la loi, orphelins du VIH, talibés, etc)



CONCLUSION / Perspectives

- Pour le financement saisir l'opportunité de la volonté affichée des PTF et l'existence de ressources d'engagements nouveaux non encore affectés de bailleurs (Banque Mondiale, BOAD, France, BID, Japon, BAD, Système des Nations Unies, Canada) pour le financement du DSRP. Ces ressources d'un montant de 576,035 milliards de FCFA doivent être affectées à des projets et programmes dont l'identification et la préparation s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP II et des cadres de coopération de nos partenaires au développement.
- Il conviendra d'accélérer la préparation de ces projets et programmes grâce notamment à l'instruction diligente des requêtes de financement soumises aux partenaires et à la formulation par les Ministères Techniques de projets et programmes bancables.



Elle me manque
tant, ma douce
maman !

QUID?

- Que devons nous faire ?
- Unir nos forces pour
- Informier éduquer sensibiliser
- et... lutter pour sortir de la
- Détresse ces êtres innocents!

Si jeune et déjà si malheureux?
Reconnait-on des droits à ce
jeune citoyen?

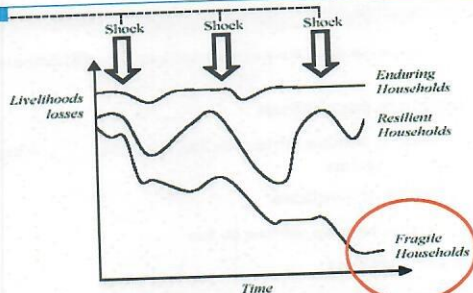
PROTECTION SOCIALE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Mohamed Azzedine Salah

Pourquoi a-t-on besoin de la protection sociale?

- Pour aider les individus, les ménages et les communautés à gérer les risques et les chocs (chronique et à court terme).
- Parce que les stratégies de réduction de la pauvreté et la croissance économiques ne permettent pas de réduire rapidement le nombre des pauvres;
- Pour préserver le capital humain qui est le plus affecté par la pauvreté, les chocs et les crises;
- Pour améliorer l'équité à travers des mécanismes de redistribution qui ont un impact positif sur la croissance

Chocs et Vulnérabilités



Stratégies de réduction de la pauvreté

- Pauvreté monétaire et pauvreté humaine
- Pauvreté chronique et pauvreté transitoire
- La pauvreté infantile est un facteur important de la pauvreté chronique et persistante, et de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté
- S'attaquer à la pauvreté infantile est particulièrement pertinent dans un contexte de pauvreté chronique
- La protection sociale est reconnue comme une composante essentielle des stratégies de réduction de la pauvreté efficaces

Définitions de la Protection Sociale (3)

La Protection Sociale décrit toutes les initiatives qui :

- 1) Fournisse des revenus (cash) ou des produits de consommation (aliments) aux pauvres
- 2) Protègent les vulnérables contre les risques liés aux moyens d'existence
- 3) Améliorent le statut social et les droits de ceux qui sont exclus et marginalisés

IDS (2004)

La Protection Sociale

Ensemble des interventions collectives (Etat ou Groupement d'individus) qui visent à soutenir les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, ainsi qu'à aider les individus, familles et communautés à faire face aux conséquences des risques.

- Politiques sociales et services sociaux
- Assurances sociales (contributifs)
- Assistance sociale (= filets sociaux) (non-contributifs)

Transferts monétaires au Sénégal

Stratégie nationale
Expériences passées et en cours
Etudes récentes

Expériences en transferts monétaires

Peu d'expériences en transferts monétaires au Sénégal :

- ❑ Transferts monétaires (DAS) – non évalué
- ❑ Bons alimentaires en zone urbaine (CRS) – évalué
- ❑ Bourses scolaires (ex : Plan Sénégal) – évalué
- ❑ Transferts monétaires conditionnels (CNLS) – lancé mi-2008
- ❑ Travaux publics (PUHIMO) – lancé en février 2009
- ❑ Transferts des migrants (informel) – évalué

Pré-requis pour un tel programme

- ❑ Volonté politique confirmée (ODI, 2009)
- ❑ Disponibilité de marge de manœuvre budgétaire
peut être créée (BIT, 2006 ; FMI, 2008 ; BM, 2008 et ODI, 2009)
- ❑ Capacités techniques et administratives pour sa mise en œuvre
mauvaise gouvernance, faible capacité administrative, manque d'expertise technique (ODI, 2009)

Simulations : Cas du Sénégal

Tableau 17 Résultats de la simulation d'impact sur la pauvreté pour le Sénégal

Allocations	Données de base	PUPE	PSP&tar
Allocation par enfant en % du seuil de pauvreté alimentaire	30	30	30
Allocations annuelles en FCFA (mensuel)		41,342	41,342
Impact sur la pauvreté			
Incidence de pauvreté			
Ensemble des individus (%)	39.9	33.8	36.6
Réduction de la pauvreté (%)		15.2	8.3
Ensemble des enfants (%)	44.4	35.9	39.8
Réduction de la pauvreté (%)		18.9	10.4
Ecart de pauvreté			
Ensemble des individus (% du seuil de pauvreté)	17.3	12.1	13.6
Réduction de l'écart de pauvreté (%)		30.0	22.0
Ensemble des enfants (%)	19.3	13.0	14.7
Réduction de l'écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)		32.6	23.8

Source : Données de l'ESP 2005-2008, calculs effectués par Barrientos et Bosseville (2009).

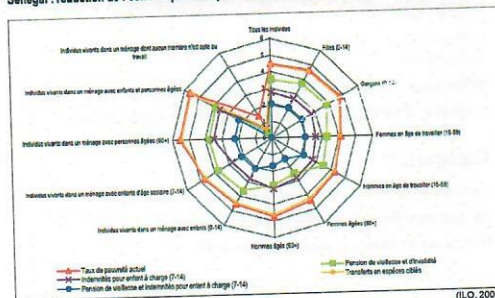
Un programme centré sur les enfants

Au vu des récentes études, les participants à l'atelier sur la protection sociale de novembre 2008 ont suggéré que dans une première étape, le Sénégal développe un programme de transferts monétaires :

- ❑ Ayant pour cible privilégiée les enfants
- ❑ Au sein de l'entité familiale
- ❑ De type universel
- ❑ Sans conditionnalité
- ❑ En commençant par une phase pilote

Impact sur la pauvreté

Sénégal : réduction de l'écart de pauvreté pour toutes alternatives testées

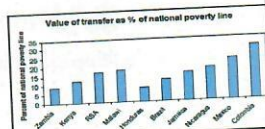


Montant des transferts

Allocation de 3 800 FCFA par mois par enfant

(soit 45 600 FCFA ou 90 \$US ou 70 € par an)

- équivaut à 10% du revenu par habitant en 2008, environ 30% du seuil de pauvreté alimentaire pour un adulte, et 42% de la moyenne des dépenses par habitant du quintile le plus pauvre au Sénégal
- équilibre entre niveaux suffisant, finançable et acceptable



Montant des transferts (2)

- La valeur du transfert doit être indexée sur le prix des aliments de base pour assurer un accès constant quelque soit le coût des denrées.
- Un échelonnage des prestations comme moyen d'ajustement aux économies d'échelle peut être considéré.
3800 FCFA pour le premier enfant, 3000 FCFA pour le second, 2500 FCFA pour le troisième.
- Le transfert pourrait être plafonné à trois enfants par mère.

Conditionnalités

Pas de conditionnalité dure

Des conditionnalités souples peuvent être introduites, telles que sessions d'éducation nutritionnelle, sessions de sensibilisation aux droits de l'enfant, etc.

Mécanisme de paiement 'stock'/'flux'

Mécanisme	Avantages	Désavantages
Mécanisme de 'stock' Nécessite que les participants rejoignent un lieu spécifique de paiement à un moment prédéterminé afin d'accéder à leur transfert social	Les points de paiement offre une opportunité de se rassembler et de promouvoir le capital social	Coûts pour les bénéficiaires (temps, argent) Inflexibilité (difficile pour les bénéficiaires qui ont une incapacité physique à se déplacer jusqu'au point de paiement) Risques liés à la foule (question de dignité, problèmes de protection possibles) Risques de fraude, de corruption Risques sécuritaires (voies lors du transfert d'argent) Main d'œuvre importante (pour vérifier l'identité et procéder au paiement)
Mécanisme de 'flux' Transfert le paiement dans un véhicule qui reste disponible au participant en permanence	Commodité pour le bénéficiaire (flexibilité d'accès) Sécurité Coût-efficacité Risques de perte minimisés Augmente en même temps l'accès des pauvres aux services financiers Impact sur le développement	Dépendant de l'accès des bénéficiaires aux services sociaux Coûts de démarrage élevés (uniquement faisable comme option de long-terme) Formation nécessaire des bénéficiaires à l'utilisation de la technologie

Source: adaptée de Bankable Frontier Associates, 2005

Mécanisme de paiement

Mécanisme de 'flux' préférable

Adopter le mécanisme de paiement présentant le plus grand potentiel de développement

- Option 1 – Paiement par téléphone mobile ('flux')
- Option 2 – Paiement par cartes à puce ('flux')
- Option 3 – Points de paiements ('stock')

Composantes complémentaires

- Ensemble intégré de mesures de protection sociale centré autour de l'enfant
- Amélioration des mécanismes d'enregistrement des naissances
- Ensemble de mesures préventives et curatives pour lutter contre la malnutrition

MARGE DE MANŒUVRE BUDGETAIRE POUR LA PROTECTION SOCIALE

Les systèmes de protection sociale ont toujours été faibles et insuffisamment dotés de ressources dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne cumulant une moyenne des dépenses d'environ 0,1% du PIB. Ce chapitre de l'étude, examine la situation actuelle au Sénégal en termes de marge de manœuvre budgétaire et de possibilités de financements supplémentaires des systèmes de protection sociale d'une manière durable.

Si l'on considère que le Sénégal a une stratégie de protection sociale qui est aussi un axe prioritaire du DSRPII, l'on s'attend à des allocations budgétaires substantielles et des dépenses de protection sociale conséquentes. Ce qui est observé ici, c'est la faiblesse de la mobilisation des ressources pour le secteur malgré la cohérence des budgets estimés dans le PAP et les niveaux mobilisés. Une explication serait que le PAP souffre lui-même de lacunes dont l'absence de programmes de protection sociale pertinents. Par exemple, le PAP inclut des dispositions budgétaires pour «soutenir la mise en œuvre de la protection sociale des groupes vulnérables et des démunis» mais n'a aucune estimation chiffrée des crédits budgétaires nécessaires. De manière générale le DSRP et son PAP manquent de propositions de programmes cohérents et quantifiables capables de mobiliser des ressources. Ainsi, le développement de programmes plus concrets en cohérence avec les principes de protection sociale contenus dans le DSRPII est une étape nécessaire qui doit accompagner toute évaluation de la marge de manœuvre budgétaire disponible. La stratégie actuelle de protection sociale ne contient pas certaines des réponses aux attentes et besoins des groupes sensibles, comme les enfants pauvres et vulnérables.

La capacité à générer une marge de manœuvre fiscale peut être limitée par certains des critères de performance financière et économique acceptés par le gouvernement sénégalais pour bénéficier de l'appui des bailleurs et de l'allègement de la dette et pour assurer la stabilité macro-économique et la viabilité de la dette à long terme. Par exemple, le maintien d'un solde budgétaire primaire de 4% du PIB signifie que le gouvernement ne peut pas se permettre des dépenses supplémentaires. Par contre, il faut signaler aussi que le Sénégal a deux opportunités qui bien utilisées lui permettraient d'atteindre une partie des objectifs de la protection sociale : le pays consacre déjà un montant significatif aux dépenses sociales et des bénéfices pourraient être obtenus par une meilleure efficacité des dépenses publiques

Dans ce contexte, il est pertinent selon l'étude, d'examiner trois aspects des composantes de la marge de manœuvre budgétaire: i) la façon dont

Les transformations sociales

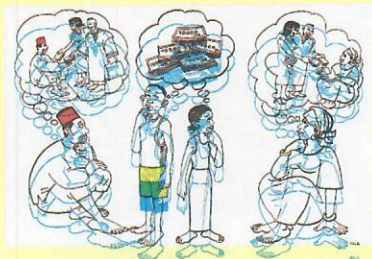
- Les sociétés africaines sont en mouvement: le mode de production a changé.
- L'économie se tertiarise au détriment du primaire, sans que les atouts soient en place (ex: absence d'automatisation des services).
- Informalisation qui remet en cause l'exercice des professions et métiers et induit une culture organisationnelle non basée sur les performances.

Les transformations sociales (suite)

Conséquences:

La remise en cause des normes notamment par les échanges interculturels, ex: engagements communautaires contre l'exclusion.

Le renoncement à l'apprentissage normé et les carrières organisées sur la durée: le modèle change = les exploits et gains immédiats sont valorisés.



Les transformations sociales (suite)

Conséquences:

Mobilisation des ressources de l'économie domestique par les Femmes et investissements plus structurants (migrations, tontines, cérémonies familiales).

Investissement qui permettent de revitaliser les liens sociaux et de replacer l'individu au sein de sa communauté.

Mais aussi:

L'effritement des liens verticaux et développement de solidarités horizontales plus fortes.

Le retard du premier mariage, du premier emploi, le taux de divorce et le remariage rapide.



Réponses des politiques sociales

- L'équité et le respect des droits des vulnérables ne sont pas bien pris en compte dans les politiques actuelles de protection sociale.
- L'engagement d'atteindre 15% des budget santé depuis Abuja et qui reste faiblement réalisé en dit long sur l'absence de volonté politique des États partenaires d'Afrique.
- Pourtant, selon l'OIT, la protection sociale est partie intégrante du dispositif du marché: l'exclusion coûte plus chère que l'inclusion.

Réponses des politiques sociales

- La protection sociale est un droit humain fondamental.
- Le droit à la dignité humaine indique une perspective redistributive favorable à l'accès des richesses au grand nombre.
- La synergie en faveur d'une meilleure cohérence et efficacité publique : approche intégrée des programmes de PS.
- Les États africains doivent financer la PS: création d'espaces budgétaires, partenariat public privé, implication des CL, part conséquente du PIB pour la PS, l'inscription de la PS dans la constitution.

Réponses des politiques sociales

- La protection sociale est un droit humain fondamental.
- Le droit à la dignité humaine indique une perspective redistributive favorable à l'accès des richesses au grand nombre.
- La couverture de protection sociale doit être étendue à l'ensemble en veillant à valoriser les pratiques communautaires africaines.

Merci de votre attention

unissons-nous pour les enfants unicef

Protection sociale des enfants vulnérables du département de Guediawaye

Dakar, mardi 05 mai 2009

Justification

Importance du problème des enfants vulnérables

- En termes de nombre: 1500 enfants mendiants sont dans le département de Guediawaye selon l'étude UCW
- En termes d'aggravation: un phénomène qui n'arrête pas de s'accroître
- En termes de faiblesse de la réaction actuelle: une pluralité d'acteurs mais encore insuffisante, et très peu coordonnée pour affronter le problème
- Pour la complexité des causes: une interconnexion qui demande une réponse multisectorielle, intégrée et coordonnée
- En termes d'impact sur le développement de l'enfant: la croissance et le développement dans de mauvaises conditions limite le futur des enfants et en fait une charge pour la famille et la société plus tard

Quelques données...

Près de 90% des enfants mendiants sont des talibés

Catégorie	Pourcentage
Enfants mendiants talibés	89
Autres enfants mendiants	11

Source: Étude UCW 2007 sur les enfants mendiant à Dakar

Quelques données...

Zones pourvoyeuses d'enfants

- Près de la moitié des enfants mendiants sont nés à l'étranger
- Quant à l'intérieur du pays, les régions de Kolda et Kaolack sont les zones les plus pourvoyeuses d'enfants mendiants

Région	Nombre d'enfants
Dakar	5
Thiès	7
Diole	5
Ziguinchor	7
Saint-Louis	4
Loge	3
Tambacounda	0
Kolda	15
Fatick	0
Matam	1
Kaolack	11
A. Vétranger	42

Source: Étude UCW 2007 sur les enfants mendiant à Dakar

Quelques données...

La mendicité est un « travail » à temps plein

- Les enfants mendiants consacrent entre cinq et neuf heures par jour à la mendicité.
- Les enfants sont dans les rues tous les jours de la semaine

Tranche d'âge	Talibés (heures)	Non Talibés (heures)
2 à 5 ans	8	5
6 à 9 ans	9	6
9 à 11 ans	8	6
12 à 14 ans	8	6
15 à 17 ans	8	5

Les enfants mendiants non talibés passent en moyenne plus de temps à mendier que les talibés

Source: Étude UCW 2007 sur les enfants mendiant à Dakar

Objectifs

- Retirer le plus grand nombre d'enfants et les réinsérer dans des familles ou dans des institutions
- Bloquer le phénomène par la prévention pour empêcher de nouveaux enfants de la rue

Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

- **Programme d'amélioration de la situation nutritionnelle des femmes et des enfants** (extension de la couverture jusqu'à 50% des activités de nutrition communautaire dans les zones rurales, promotion du développement des activités de nutrition dans les secteurs de la santé et de l'éducation, renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et planification et gestion des interventions de nutrition)
- **Programme en faveur des personnes handicapées**
Programme de Réhabilitation Communautaire des Handicapés RBC pour la réadaptation, l'égalité des chances, la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale des personnes handicapées par la fourniture des services de réadaptation fonctionnelle aux personnes handicapées et la promotion de leur accès aux services de base, l'accroissement des capacités des Organisations de Personnes Handicapées (en 2006, le RBC a permis d'appareiller 1050 handicapées pour un montant de 100 millions de francs CFA en fauteuils roulants, voiturettes, béquilles, prothèses, appareils auditifs et optiques etc, financement d'un (1) million de francs CFA pour 150 GIE sélectionnés, en 2007, le programme a dégagé 100 millions sur les 300 millions inscrits au BCI pour appareiller 1050 autres handicapées. Les autres lignes d'actions n'ont pas été exécutées faute de ressources.



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

- **La gratuité des soins aux aveugles et aux membres de leur famille**
- **Assistance aux personnes malades (chroniques)**
(gratuité de soins et de médicaments pour les malades du SIDA, pour maladies chroniques, tuberculose, subvention aux coûts des traitements du paludisme, du diabète, du cancer, de l'insuffisance rénale, des cardiopathies, etc...)



Limites et contraintes à la mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

- Priorités non inscrites dans le schéma de financement prioritaire
- Retard dans la formulation des programmes
- Absence de porteurs clés
- Faible appropriation par les ministères clés
- Instabilité institutionnelle
- Caractère multisectoriel par rapport à l'approche ministérielle/sectoriel
- Absence de dispositif fonctionnel de coordination et de suivi budgétaire



Initiatives innovantes

En s'inspirant des expériences d'autres pays des initiatives sont entreprises au Sénégal:

- Le FMI a commandité une étude sur un système de cash transfert en faveur des ménages pauvres pour atténuer les effets de l'arrêt des subventions sur certains produits de grande consommation et ceux de la crise mondiale suite à la flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires.
- La CSPLP/MEF en partenariat avec le MFSNEFMF et l'appui de l'UNICEF a déjà mené et validé les études sur la pauvreté des enfants et la faisabilité d'un système de cash transfert en faveur des enfants.
- Le programme de transferts monétaires conditionnels du CNLS, lancé depuis 2008
- Le démarrage d'un projet sur la protection des enfants est inscrit dans le PTA de l'UNICEF pour l'année en cours,
- Ces nouveaux programmes viennent appuyer ceux qui étaient déjà en cours
- Etc...



CONCLUSION / Perspectives

Mettre en œuvre un cadre de partenariat pour la mise en cohérence et la synergie

Saisir l'opportunité des activités du groupe III pour la mise en œuvre de ce cadre de partenariat pour :

- Redynamiser le pilotage de la SNPS/GRC
- Mettre en place un secrétariat exécutif autonome de la SNPS/CR
- Mettre en œuvre un processus d'appropriation nationale de la SNPS/GRC ;
- Coordonner et assurer la mise en synergie/ complémentarité et le suivi des actions ;
- assurer l'alignement des programmes sur les orientations du DSRP2
- appuyer les ministères sectoriels à conduire à terme la formulation des programmes,



CONCLUSION / Perspectives

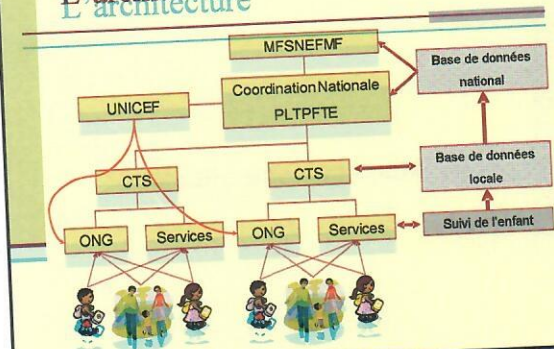
- Assurer une bonne prise en compte dans le processus budgétaire des programmes de PS et GRC;
 - Assurer le suivi multisectoriel et les évaluations concertées pour rendre compte des progrès en matière de protection sociale dans le cadre du DSRP2, du CSRP entre autres.
- Renforcer les capacités institutionnelles des acteurs nationaux;



Résultats attendus

- Le nombre d'enfants dans les rues est réduit
- Le nombre d'enfants vulnérables et assistés a augmenté
- Des interventions intégrées, coordonnées et multisectorielles dans le domaine de la protection sociale des enfants sont en place et stop/réduisent le phénomène

L'architecture



La base des données



Les attentes

- Tous les intervenants travaillent en bonne intelligence pour l'intérêt supérieur des enfants
- Le travail est coordonné par le MFSNEFMF pour pérenniser les investissements, assurer l'appropriation du système et faciliter la mobilisation des ressources
- Les Autorités locales, les Élus Locaux, les Autorités coutumières et religieuses se mobilisent pour offrir des mesures efficaces en faveur des enfants défavorisés
- Un réseau d'intervenants est créé au niveau local autour de la protection sociale des enfants pour une extension à toutes les régions du Sénégal
- On veut toucher le plus grand nombre d'enfants vulnérables

Rôles attendus des ONG et Services Départementaux

- Identification des enfants de la rue
- Promotion de projets en faveur des enfants de la rue
- Prise en charge des enfants de la rue
- Fourniture de services d'assistance pour les enfants de la rue (réseau/système)
- Recherche de fournisseurs de services d'assistance pour les enfants de la rue (réseau/système)
- Recherche de la famille d'origine des enfants de la rue, construction de parcours de réinsertion et suivi

Les allocations en espèces: quelques aspects

- Ciblées sur les enfants
- Dirigées à la mère/personne prenant soin de l'enfant → la famille en bénéficie
- Protection/Prévention
- Équilibre entre suffisant, finançable et acceptable
- Conditionnalités: oui ou non? souples ou dures?
- Échelonnées, avec une prestation mensuelle par enfant à établir, indexée aux prix des aliments de base (dans la région) et plafonnée à trois enfants par mère
- Mécanismes du transfert: stock ou flux?
- Composantes complémentaires: développement du projet au sein d'un modèle de protection sociale plus large attentif aux besoins des enfants
- Mécanismes de suivi

Questions clé par rapport à la vulnérabilité

Les diagnostics du DSRP (enquêtes de perception de la pauvreté) mettent en évidence les « points de rupture » qui conduisent au basculement dans la pauvreté. Les risques pour les ménages et les individus identifiés sont :

- **Risques naturels** : facteurs naturels qui découlent souvent des ruptures dans l'écosystème et de ses conséquences (sécheresses successives, érosion côtière, intrusion marine, salinisation des terres, dégradation des terres, inondations, péril acridien etc).
- **Risques pour le capital humain** (santé et éducation) : maladies, blessures, accidents majeurs industriels et autres, invalidité, maladies handicapantes, épidémie, déperdition scolaire, etc.,
- **Risques liés au cycle de vie** : naissance, maternité, vieillesse, désagrégation familiale, décès, etc.
- **Risques sociaux** : crime, violence, soulèvements sociaux, etc.
- **Risques économiques** : chômage, mauvaises récoltes, faillites d'entreprises, effondrement de la production, chocs de la balance des paiements, crise financière, crise du taux de change (dévaluation), etc.



Les défis pour les politiques de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté

- Réduire la vulnérabilité est plus complexe que de juste de réduire la pauvreté monétaire, en effet :

- Elle évolue dans le temps !
- Elle varie selon le contexte local géographique
- Elle est multisectorielle et donc a une dimension systémique.

Si on n'intègre pas ces dimensions, nos efforts pour réduire la pauvreté risquent d'échouer ou d'être renversés



Principes de base d'une politique pour la réduction des vulnérabilités dans le DSRP2

- Celui d'asseoir une politique qui cible les risques et les vulnérabilités liés au statut social et aux contextes écologiques et économiques
- Les cycles vicieux entre ces risques accroissent encore cette vulnérabilité :
 - l'absence de protection sociale et de protection contre les risques est l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans un cercle vicieux de pauvreté et de création de nouveaux pauvres
 - l'absence de protection sociale et de protection contre les risques constitue un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement



Objectifs missions

- **Objectif général:**

L'objectif général de la SNPS est l'adoption d'une vision globale, intégrée et concertée de la protection sociale, permettant un meilleur accès des groupes vulnérables aux systèmes de protection sociale et aux mécanismes de prévention des risques majeurs et de gestion des catastrophes



Objectifs et missions

- **Objectifs spécifiques:**
 - Renforcer le système formel de sécurité sociale
 - Étendre les instruments de protection sociale, faisant passer le taux de couverture en assurance maladies de 20% à 50 % de la population et mettant en place un régime de protection sociale qui couvre les risques liés aux calamités pour les ruraux et des régimes qui couvrent les risques pour le secteur informel et artisanal ;
 - Atteindre à l'horizon 2015 un taux de vulnérabilité suffisamment faible pour être compatible avec une croissance maîtrisée;
 - Intégrer la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes à tous les niveaux et en particulier dans les politiques nationales, les plans locaux, les projets et programmes de développement et dans les entreprises;
 - Améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables;
 - Assurer l'équité dans la prise en charge des besoins de protection sociale des groupes vulnérables
 - Assurer la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs (partenaires humanitaires et partenaires au développement, secteur informel, société civile et gouvernement) pour une meilleure Réduction des Risques de Catastrophes



Dispositif de mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC



Fin
Fin

Merci de votre attention!

Filets sociaux de sécurité

Transferts non-contributifs ciblés sur les populations pauvres ou vulnérables (soutien à la consommation)

- Transferts monétaires, conditionnels ou non
- Distributions alimentaires
- Travaux publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre
- Cantines scolaires
- Subventions des prix
- Exemptions de droits pour les services essentiels comme la santé et l'éducation

Transferts monétaires

- La **Déclaration de Livingstone** recommande que
« les programmes de transferts sociaux, y compris la pension sociale et les transferts sociaux aux enfants vulnérables, aux personnes âgées et aux invalides, ainsi qu'aux ménages, soient davantage utilisés comme moyen d'action dans les pays africains » et fassent partie des plans nationaux de développement social.
- Des transferts monétaires prévisibles constituent un '**contrat social**' entre le gouvernement et les citoyens qui doit être respecté, qui requiert une grande volonté politique et un soutien public et pour lequel un financement doit être sécurisé dans une perspective de long-terme

Design des transferts monétaires

- **Objectif(s) du programme**
- Ciblage: critères et mécanismes (entrée et sortie)
- Conditionnalités : sans, souple, dure
- Montant du transfert : adéquat, abordable, acceptable
- Mécanisme de paiement: bénéficiaire, stock/flux, fréquence
- Dispositions de mise en œuvre
- Dispositions pour le suivi et l'évaluation

Transferts monétaires en Afrique

- **Transferts aux ménages les plus pauvres**
Ethiopie, Lesotho, Malawi, Mozambique, Zambie, Zimbabwe, Ghana
- **Prestations pour enfants**
Ethiopie, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie, Malawi, Kenya, Lesotho
- **Allocations d'invalidité**
Lesotho, Namibie, Afrique du Sud
- **Pensions sociales**
Botswana, Lesotho, Namibie, Afrique du Sud

Transferts monétaires pour enfants

Les transferts monétaires sont de plus en plus considérés comme un instrument majeur de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité infantile à travers le monde.

- Transferts monétaires conditionnels
- Pensions sociales
- Prestations pour enfants
- Allocations familiales

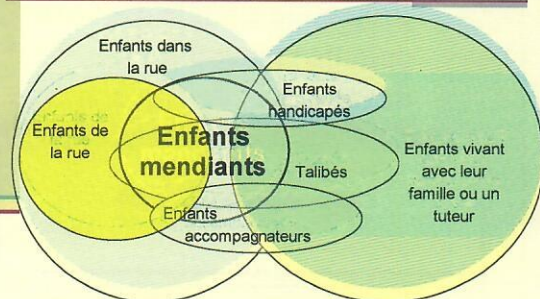
Impacts des transferts monétaires

- Impacts immédiats (ex: revenu, consommation)
- Impacts sur le long-terme (ex: retard de croissance)
- Impacts en termes de pauvreté monétaire
- Impacts en termes d'accès aux services de base (éducation et santé) et donc sur le capital humain

Bénéficiaires prioritaires

- Les enfants vivant dans la rue ou y passant la plupart de leurs journées
- Les enfants vulnérables en grand risque de tomber dans des situation d'abandon, d'exploitation et de souffrance....
- Les familles des enfants directement affectées (adultes mais aussi frères et sœurs tentés par le phénomène...)

La cible



Les besoins



Photo UNICEF Sénégal

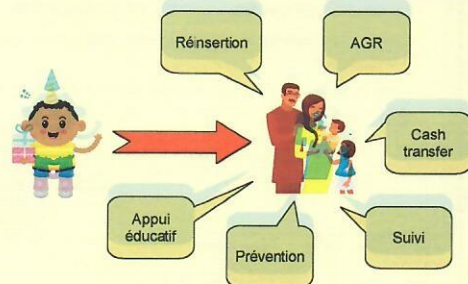
Stratégies

- Assister
 - Prévenir
- Mobiliser les familles
 - Mobiliser les Autorités
 - Assister les enfants
 - Soutenir les ONG à aider les familles
 - Supporter les acteurs locaux à travailler en complémentarité pour atteindre les résultats

Des besoins aux services



De l'enfant à la famille...



Objectifs du programme

But :

Encourager la croissance économique et une réduction durable de la pauvreté

Objectifs spécifiques :

Atténuer les effets pervers des prix alimentaires élevés à court terme

Réduire la pauvreté à moyen terme

Eviter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté à long terme

Ciblage – contraintes budgétaires

L'étude ODI montre qu'un transfert équivalent à 30% du seuil de pauvreté alimentaire :

□ Universel (tous les enfants de moins de 14 ans) coûterait 6.4% du PIB

□ Ciblé aux enfants les plus pauvres (test de revenus par approximation) coûterait **3.7%** du PIB

Et conclut qu'il est nécessaire d'adopter un ensemble de mécanismes de ciblage (géographique et/ou catégoriel).

Groupe cible

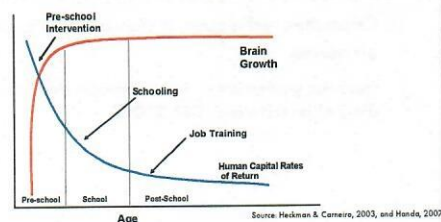
Les enfants de 0 à 5 ans

Les capacités d'un individu dépendent de façon critique des conditions de vie de la petite enfance, et 85% de la structure cérébrale principale d'un enfant est formée avant l'âge de 3 ans.

Ce groupe devrait représenter **16,1%** de la population totale en 2010, et 15,3% en 2015 (environ 2 448 000 enfants).

Petite enfance et Capital humain

Développement cérébral et taux de retour sur le capital humain



Mécanismes de ciblage

□ Géographique

zones les plus vulnérables sur base des indicateurs de pauvreté et de malnutrition

différences importantes entre les zones urbaines et rurales

nécessité d'un élargissement progressif du programme.

□ Catégoriel

tous les enfants de moins de 5 ans au sein des zones ciblées

sur présentation du certificat de naissance

transparent, facile à mettre en œuvre

Bénéficiaire des transferts

Personne prenant soin de l'enfant, souvent la mère
mère naturelle, parent adoptif, marraine/parrain

Des dispositions complémentaires seront nécessaires pour les orphelins, les enfants des rues et les ménages dirigés par un enfant.

Coûts estimatifs du programme

Options de financement

Coûts estimatifs du programme

1,7% du PIB en 2010

0,6% du PIB en 2050

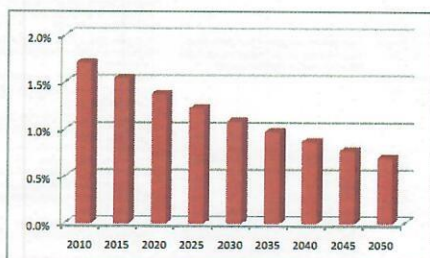
Hypothèses :

- transferts de 3,800 FCFA/mois/enfant
- Pop.de 14,1 millions en 2010 dont 16,1% de < 5 ans
- taux annuels de croissance économique de 1%
- coûts administratifs de 8%

Importance de l'approche progressive

Evolution du poids budgétaire

Coût d'un système universel de prestations pour enfants de moins de 5 ans au Sénégal (% du PIB)



Sources de financement

- **Soutien des bailleurs de fonds du développement** durant la phase pilote

- **Marge de manœuvre budgétaire**

les taux de croissance annuels du PIB ont avoisinés les 5% ces cinq dernières années, et devraient se maintenir autour de 3%

les subventions généralisées des denrées alimentaires et du carburant coûtent env. 3% du PIB

la part non exploitée de la capacité du Sénégal à générer des recettes représenterait plus de 2% du PIB (BM, 2008)

Plusieurs définitions (4/8)

Définitions de la Protection Sociale (1)

La protection sociale est la fourniture de "Bénéfices3 aux ménages et aux individus à travers des systèmes publics ou collectifs pour protéger les pauvres contre les effets des niveaux de vie bas ou déclinants.

Bureau International du Travail (ILO)

Transformations sociales (suite)

Conclusion:

Les sociétés bougent, de nouvelles communautés se forment.

Écarts dans les rôles sociaux: les personnes censées protéger les enfants sont les premiers agresseurs (marabouts, travailleurs sociaux et milieu familial).

Les transformations indiquent un besoin de médiation autre que celle habituelle.

La réhabilitation des médiations traditionnelles et laisser la place à d'autres types d'où le renforcement de capacités en Ingénierie sociale.

Transformations sociales (suite)

Conclusion:

Contrastes entre les faibles aspirations des couches défavorisées qui ne dépassent pas la position des parents et la volonté de d'accès aux fruits de la modernité via une forte interconnectivité.

Les solidarités horizontales, induisent un entrepreneuriat fort et toutes sortes de stratégie: « Bricoler pour survivre ».

La crise dope les initiatives populaires: les acteurs sont portés à l'innovation par un processus multiforme de création de richesses.



UN "CADRE SOCIAL"

La Protection Sociale Transformatrice (1)

Assistance Sociale [Protection]

Transferts Sociaux (cash or food) aux pauvres; subventions aux produits alimentaires.

Assurance Sociale [Prévention]

Pensions; Assurances santé, assurance chômage.

Amélioration de la Productivité [Promotion]

Subventions aux intrants; travaux d'intérêt public; alimentation scolaire.

Cadre Législatif [Transformation]

Salaires Minimum Légal; campagnes anti-discrimination; droits des enfants; avantages aux travailleurs; droit à l'information.

UN CADRE DE DROITS...

Un Minimum Social Universel (1)

"Tout un chacun a le droit à disposer d'un standard de vie adéquat en termes de santé and et bien être pour lui même et pour sa famille, y compris en termes d'alimentation, vêtement, habitat et soins médicaux et services sociaux de base, ainsi que le droit à la sécurité en cas de perte d'emploi, maladie, handicap, veuvage age, ou tout autre manque de moyens de subsistance dans des circonstances qui indépendantes de sa volonté."

Declaration Universelle des Droits Humains (1948)

Minimum Social Universel (2)

- Protection contre la vulnérabilité et les difficultés (filets de sécurité, assistance sociale)

- Prévention contre les déprivations (consommation régulière)

- Sécurité pour ses moyens de vie (par exemple la sécurité du régime foncier)

- Protection contre les causes structurelles de la vulnérabilité (la discrimination, la stigmatisation, la violence domestique)

- Relations sociales et espace démocratique (droit à l'information, budgétisation participative, éducation sur les droits, et les droits).

LES VULNERABILITES: EN MILIEU RURAL (suite)

Conséquences:

- Emergences de contre-valeurs
 - Emergences de contre-valeurs
 - Insécurité alimentaire
 - Déshumanisation des rapports sociaux
 - Déshumanisation des rapports sociaux
 - Élargissement des groupes vulnérables
 - Élargissement des groupes vulnérables
 - Diversification des risques sur ces groupes
 - Diversification des risques sur ces groupes
- (femmes, enfants, handicapés, orphelins et enfants soldats).



LES VULNERABILITES: EN MILIEU URBAIN (suite)

- La dégradation du cadre de vie
- La déstructuration familiale
- Le manque d'assainissement
- L'habitat précaire
- Le Chômage
- Le coût de la vie élevé

Conséquence:

- Relégation sociale
- Problème de mobilité sociale

LES VULNERABILITES: CONCLUSION

- Les vulnérabilités entraînent la déstructuration des rapports sociaux
- L'émergence de réseaux organisés sur d'autres références et valeurs
- Les mécanismes de protection sociale ne prennent pas en charge suffisamment les transformations sociales successives.